

DECISION DU PRESIDENT n° 2026-099

Objet : Tourisme – Renouvellement de la signalétique de randonnée du département de l’Ardèche.

Le Président de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l’article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d’Agglomération au Président ;

Considérant qu’ARCHE agglomération est compétente en termes de gestion du réseau de randonnée et de vélo ;

Considérant la décision du Président de solliciter les financements du Conseil départemental de l’Ardèche pour renouveler et mettre aux normes la signalétique directionnelle de randonnée correspondant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l’Ardèche

Considérant la nouvelle charte graphique signalétique du département 07 qui nécessite le renouvellement des lames et des supports associés ;

Considérant que l’offre de l’entreprise AD Production est la seule offre qui correspond au marché actuel, est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la collectivité

DECIDE

Article 1 – De faire appel à la société AD Production pour la fabrication des lames et des supports associés dont le devis s’élève à 18 061 € HT soit 21 673.20 € TTC.

Article 2 – De signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat, publiée sur le site internet d’ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l’objet dans les deux mois de sa publication :

- D’un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé
électroniquement
par Frédéric
SAUSSET

Date et heure de publication : 25/02/2026 09:03:28